

07

R A P P O R T

OBJET : CONVENTION D'ETUDE ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'EPFL CONCERNANT LA CASERNE DESVALLIERES.

La caserne Desvallières, construite par les Allemands en 1877, a été occupée jusque récemment par le centre de rétention administrative transféré aujourd'hui à Metz Queuleu.

Cet ensemble appartient à l'Etat.

De par sa superficie, sa localisation et la qualité de ses bâtiments, ce site constitue un enjeu urbain stratégique pour la Ville.

La collectivité souhaite engager une réflexion sur les perspectives de requalification urbaine de la caserne Desvallières dans le cadre d'une stratégie de restructuration et de développement du quartier de Devant-les-Ponts.

Dans ce contexte, la Ville a sollicité, afin de mener à bien une étude diagnostique technique et d'aménagement, des crédits au titre du CPER 2007-2013.

Le montant de l'étude est estimé à 150 000 €. Elle est financée par les crédits de l'Etat, la Région Lorraine et l'EPF Lorraine au titre des crédits CPER 2007-2013, à hauteur de 80 %, soit 120 000 € TTC, la Ville étant sollicitée à hauteur de 20 %, soit 30 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'étude

M O T I O N

OBJET : CONVENTION D'ETUDE ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'EPFL CONCERNANT LA CASERNE DESVALLIERES.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, signé le 26 mars 2007,

VU la décision du Comité Régional Thématique du Grand Projet X (CORTHEX)
du Contrat de Projets Etat-Région, qui s'est réuni le 23 mars 2009,

VU le projet de convention d'étude entre la Ville de Metz et l'EPFL concernant
la caserne Desvallières,

APPROUVE la convention entre la Ville de Metz et l'EPFL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée,

APPROUVE la participation de la Ville à hauteur de 30 000 € TTC,

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER